



Non résident au sens de la réglementation fiscale succession

Par **Vautrin Francoise**, le **07/03/2017** à **11:42**

Bonjour, je viens de recevoir un courrier du notaire (suite à l'option choisie par ma belle-mère) et il est noté me concernant "non résident au sens de la réglementation fiscale".
Je n'ai aucun revenu français car je suis en Belgique.

Je souhaiterais ce qu'il en est des frais de succession : devrais-je régler les frais de succession à quel niveau.
Comment cela va t-il se passer ?
Merci d'avance pour votre aide.
Cordialement. France